

ARRETE DU MAIRE

ARRÊTÉ TEMPORAIRE
RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
ET LA CIRCULATION
AVENUE DE CLAYE

TRAVAUX NOCTURNE POUR L'AMENAGEMENT DU GIRATOIRE RD34

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2, du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté du 9 novembre 1970 modifié réglementant la circulation et le stationnement sur la Ville de Chelles,

Vu l'arrêté préfectoral n° 19 ARS 41 SE du 23 septembre 2019, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage en Seine et Marne.

Considérant la demande en date du **4 juin 2025** par l'entreprise **JEAN LEFEBVRE**,

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux nocturne pour l'aménagement du giratoire RD34 pour le compte de l'**ARD 77**, il est demandé par l'entreprise **JEAN LEFEBVRE**, en charge des travaux de pouvoir déroger aux horaires mentionnés dans l'arrêté préfectoral n° 19 ARS 41 SE,

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité pour l'ensemble des usagers et permettre le bon déroulement des travaux nocturne pour l'aménagement du giratoire RD34 par l'entreprise **JEAN LEFEBVRE**, il convient de réglementer le stationnement et la circulation sur l'**avenue de Claye**.

A R R E T E

ARTICLE 1 : STATIONNEMENT

Au droit des travaux d'aménagement du futur giratoire de l'avenue de Claye, le stationnement sera interdit pour tous les véhicules y compris les riverains sur l'emprise du chantier, entre la rue Estienne jusqu'à l'avenue Albert Sarrault et cela pendant toute la période des travaux.

ARTICLE 2 : CIRCULATION

Pour la sécurité des agents et faciliter les manœuvres des camions, l'avenue de Claye sera **fermée** à la circulation entre l'**avenue de la Tuilerie** et l'**avenue Albert Sarrault** et cela pendant toute la période des travaux mentionnée dans l'article 7.

ARTICLE 3 : DEVIATION

Une déviation sera instaurée par les voies adjacentes suivantes :

Sens 1	Sens 2
Avenue de la Tuilerie	Rue des Cités
Chemin de la Guette	Rue Lazare Carnot
Avenue des Sciences	
Avenue Laussedat	
Rue René Levasseur	

ARTICLE 4 : SIGNALISATION

La signalisation et le balisage réglementaires seront mis en place par l'entreprise **JEAN LEFEBVRE**, chargée des travaux, sous le contrôle des Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 5 : VERBALISATION

En cas de non-respect des règles de stationnement, le véhicule contrevenant sera verbalisé et pourra être placé en fourrière par les services de Police suivant l'article R417-10 / II / 10^e alinéa du Code de la Route.

ARTICLE 6 : PERIODE DE TRAVAUX

Les prescriptions du présent arrêté **seront applicables** du **21 juillet 2025** au **25 juillet 2025** inclus de **22h à 6h**.

ARTICLE 7 : DATE D’AFFICHAGE DE L’ARRETE

Le présent arrêté devra être affiché par l'entreprise, **impérativement 48 heures avant le début des travaux**.

ARTICLE 8 : AMPLIATION

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire de Police, chef de la circonscription d'agglomération de Villeparisis par intérim,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie Nationale de CHELLES
- Monsieur le Capitaine de la Brigade d'Intervention et de Secours de CHELLES,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
- **SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77400 SAINT THIBAULT des VIGNES,**
- **STBC / TRANSDEV, 75 rue Gustave NAST, 77500 CHELLES,**
- **TRANSDEV TRA, 4 avenue de la Trentaine, 77500 CHELLES,**
- **RATP, 54 quai de la Rapée, 75012 PARIS,**
- **KEOLIS, ZAC les Lavandières 4 rue Henri Fosse, 77990 LE MESNIL AMELOT,**
- **ART 77, 1 rue des Raguins, 77124 VILLENNOY,**
- **JEAN LEFEBVRE, 15 rue Henri Becquerel, 77500 CHELLES,**
- **Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de CHELLES,**

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : RECOURS

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun. Cette juridiction peut être saisie sur l'application télérecours citoyen dont l'adresse est www.telerecours.fr ou par courrier à Tribunal administratif de Melun 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 Melun.

Fait à Chelles, le #date#

#signature#

Christian Couturier

Par délégation du Maire,
L'Adjoint